

# LE PROTOXYDE D'AZOTE, ÇA FAIT QUOI ?

L'usage détourné du « proto » consiste à inhaler le gaz à l'aide d'un ballon de baudruche, après avoir ouvert (« cracké ») une cartouche. Le gaz est alors absorbé par les alvéoles pulmonaires et atteint le cerveau très rapidement, avec un effet maximal en 10 à 30 secondes.

Ce pic d'effet provoque une sensation d'euphorie, accompagnée d'une altération de la perception du temps et de l'espace, et parfois d'une impression de dissociation entre le corps et l'esprit, rendant impossible la conduite d'un véhicule.

Cet effet recherché est très bref, ce qui incite à répéter les prises.

Les effets immédiats qui peuvent apparaître sont : vertiges, maux de tête, nausées, pertes d'équilibre... Dans certains cas, des pertes de connaissance, des brûlures dues au froid du gaz (aux mains, au visage, voire aux poumons) ou encore une asphyxie liée au manque d'oxygène peuvent survenir.

Entre 2020 et 2023 :

**× 3** multiplication du nombre de signalements d'intoxications liées au protoxyde d'azote.

INFO

**+ de 80%** des signalements font état de troubles neurologiques.

**10%** des signalements concernent des mineurs.

Source : étude Santé publique France.

# AU VOLANT, UN DANGER IMMÉDIAT

Consommer du protoxyde d'azote est totalement incompatible avec la conduite. Il altère les perceptions, empêchant notamment d'évaluer correctement les distances. Il entraîne des troubles de la concentration et des troubles sensitifs, rendant impossible, par exemple, un freinage d'urgence. Même lorsque l'euphorie a disparu, les capacités restent altérées sans que la personne en ait conscience.

## 10-30 SECONDES / PIC D'EFFET

Fou rire, désorientation, dissociation.

> En quelques secondes, un conducteur peut parcourir plusieurs dizaines de mètres sans aucun contrôle : griller un feu rouge, rouler à contresens, percuter un piéton ou un autre véhicule, ou faire une sortie de route.

## 1-5 MINUTES / EFFETS PERSISTANTS

Vertiges, nausées, pertes d'équilibre.

> Beaucoup reprennent le volant à ce moment-là, pensant à tort avoir récupéré leurs capacités de conduite.

## JUSQU'À 30-45 MINUTES / EFFETS RÉSIDUELS

Distorsions visuelles, absences, altérations du jugement et de la coordination.

> Le conducteur se croit lucide. Il ne l'est pas.

### UNE FAUSSE IMPRESSION DE LUCIDITÉ

Le « proto » crée une illusion de maîtrise. C'est l'un des effets dangereux de cette substance lorsqu'elle est consommée en situation de conduite.

# DES CONSÉQUENCES TERRIBLES SUR LA SANTÉ

Dès la première consommation, le protoxyde d'azote expose à de nombreux risques qui augmentent en cas de fortes doses et d'usages répétés.

- **Atteintes neurologiques et paralysie**  
Engourdissements, faiblesse musculaire, douleurs, difficultés à marcher, pouvant aller jusqu'à une paralysie temporaire ou définitive.
- **Troubles sphinctériens et sexuels**  
Incontinences urinaire et fécale, troubles de l'érection, avec un impact psychologique important.
- **Risques cardiovasculaires**  
Formation de caillots (thromboses) pouvant entraîner une embolie pulmonaire, avec un risque de décès.
- **Troubles psychiatriques**  
Hallucinations, épisodes délirants, troubles de l'humeur.



Les effets peuvent persister plusieurs jours, plusieurs mois, voire être irréversibles, même en cas d'usage occasionnel.

La vente de protoxyde d'azote est interdite aux mineurs, sous peine de 3 750 € d'amende.

La loi du 9 juillet 2025 créant un homicide routier prévoit que la consommation de substances psychoactives peut constituer une circonstance aggravante en cas d'accident mortel ou corporel sur la route.



Le projet de loi Ripost vise à apporter des réponses juridiques nouvelles :

- Création d'un nouveau délit de conduite après usage ou consommation manifeste de substances entraînant une altération de vigilance, passible de 3 ans de prison et de 9 000 euros d'amende.
- Inhaler du protoxyde d'azote, en dehors du cadre médical, deviendra un délit, passible d'une peine d'un an de prison et de 3 750 euros d'amende.

# UN GAZ VRAIMENT PAS HILARANT

Le « gaz hilarant » ou « proto » désigne le protoxyde d'azote.

Destiné à un usage alimentaire (pour les siphons à chantilly par exemple) et médical, il est vendu sous forme de cartouches ou de bonbonnes.

Son appellation de « gaz hilarant » entretient une confusion dangereuse en minimisant les risques liés à son inhalation : coma, asphyxie, atteintes neurologiques, paralysie...

L'usage détourné du protoxyde d'azote tue sur les routes.

# SORTIR DE L'ADDICTION

Le protoxyde d'azote est une substance psychoactive. Sa consommation peut engendrer une dépendance physique ou psychique.

Comme avec les autres drogues, les consommateurs peuvent ressentir un manque pouvant entraîner une prise répétée et incontrôlable de protoxyde d'azote pour retrouver l'effet d'euphorie.

**Vous souhaitez être accompagné sur votre consommation ?  
Ou parler de la consommation d'un proche ?**

Rendez-vous sur [drogues-info-service.fr](http://drogues-info-service.fr)

ou par téléphone au **0 800 23 13 13**

Appel anonyme et gratuit

**En savoir plus ?**  
[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



routeplussure



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Ministère de l'Intérieur  
Délégation à la sécurité routière  
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08



# Protoxyde d'azote Du rire aux drames

DSR - Avril 2026 - DEF202617 - Les informations mentionnées dans ce document sont données à titre indicatif - Impression DILA

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE